

## Présidentielle 2017



web+



Dimanches 23 avril et 7 mai, à l'occasion des deux tours de l'élection présidentielle, les 14 bureaux de vote de la Ville sont ouverts de 8h à 19h.

En savoir + : [www.saint-egreve.fr](http://www.saint-egreve.fr)

A venir



### Couleurs jazz à La Vence Scène

L'association de jazz vocal réinvestit La Vence Scène le vendredi 5 mai à 20h30 pour un concert durant lequel le groupe va revisiter les grands standards du jazz en compagnie d'un invité mystère... En savoir + et réservations : 04 76 75 86 23.



### Commémorations

Deux cérémonies ont lieu le 30 avril en souvenir des Victimes de Guerre et Héros de la Déportation et le 8 mai en mémoire de l'armistice de la seconde guerre mondiale. En savoir plus en pages intérieures de ce supplément.



# actualité

## BASKET : DAUPHINS CHERCHENT MAISON

Les 27 et 28 mai, la section basket de l'USSE organise le cinquième tournoi international des Dauphins durant lequel des équipes de Minsk-Mazowiecki, Telsiai, Alcorcon, Prague, Grenoble, Angers, Nîmes et Saint-Egrève s'affronteront. Le club recherche des familles pour accueillir les jeunes de 14/15 ans du vendredi 26 mai au soir jusqu'au lundi 29 au matin.

En savoir + : [johnlopez@gmail.com](mailto:johnlopez@gmail.com)  
ou [remysimo@gmail.com](mailto:remysimo@gmail.com).

**BAL FOLK** : Samedi 13 mai à 20h la Pastourelle de la Vence organise un grand bal interfolk à l'Espace Robert Fiat avec le groupe "Regard" et Nils Exibard

**AVEC BEBE** : le jeudi de 9h30 à 10h30 à l'Espace Europe, l'Association Familiale propose une activité de Gym Danse ouverte aux jeunes mamans et à leur bébé âgé de 3 à 16 mois. En savoir + : 04 76 75 27 57

## BERGES DE LA VENCE

L'AAPPMA, l'Union des pêcheurs, en partenariat avec la FRAPNA, la Ville et Geocaching, organise dimanche 23 avril une grande opération de nettoyage des berges de la Vence. Tous les volontaires sont les bienvenus pour cette demi-journée qui débute dès 8h30 et se poursuit jusqu'à 13h30. Rendez-vous est pris à l'Espace Robert Fiat sur le parking duquel est installée une benne destinée à collecter les déchets récoltés par les participants...

En savoir + : 04 76 96 61 29  
ou [union.pecheurs@wanadoo.fr](mailto:union.pecheurs@wanadoo.fr).

**GYM POUSSETTE** : Exercices cardiovasculaires et renforcement musculaire adaptés aux mamans qui peuvent pratiquer avec leur bébé en poussette sont proposés par Agathe de l'Association Familiale le lundi de 10h à 11h au parc de Fiancey.  
En savoir + : 04 76 75 27 57.



## LUDOTHÈQUE PRINTANIÈRE

Durant les vacances de printemps, la ludothèque de l'Association Familiale s'installe "en grand" à la Maison des Solidarités et des Familles pour deux jours d'animations gratuites. Mardi 25 (de 9h30 à 12h et de 15h à 18h30) et mercredi 26 avril (de 9h à 12h et de 14h à 18h), jeux de société, jeux de construction, grands jeux du monde sont mis à l'honneur ! Il y en aura pour tous les goûts et pour toute la famille.

En savoir + : 04 76 56 05 40.

# ville



## JOURS DEVOTE

Pour les deux tours de l'élection présidentielle prévus les dimanches 23 avril et 7 mai, la Ville recherche des assesseurs et des scrutateurs pour participer à l'organisation des bureaux de vote. Ces derniers ont la charge de participer à la bonne marche des 14 bureaux de vote de la commune lors de ces échéances. Pour voter il est impératif de se présenter à son bureau muni d'une pièce d'identité officielle avec photo (comme le passeport ou la carte nationale d'identité) et de sa carte d'électeur. Il est possible de participer au bon déroulement des bureaux de vote et au dépouillement des bulletins en tant que assesseur ou scrutateur.

En savoir + : 04 76 56 53 41.

## EN SAVOIR + :

Procuration, scrutins, bureaux de vote mais aussi pouvoirs du Président de la République ou de l'Assemblée Nationale. Retrouvez tout ce que vous voulez savoir sur les élections à venir sur le site de la Ville de Saint-Egrève [www.saint-egreve.fr](http://www.saint-egreve.fr)



## FOULÉE DU SOUVENIR

En guise de prologue à la cérémonie commémorative du 8 mai 1945, est proposée "La Foulée du Souvenir". Cette course mémorielle invite les sportifs (et les moins sportifs) à traverser Saint-Egrève en empruntant les rues dont le nom retrace l'Histoire et rappelle l'engagement de celles et ceux qui ont combattu pour une France libre et démocratique. Le départ de l'événement est donné à 9h rue du 8 mai 1945 à Fiancey. Deux parcours de 4,1 km et de 6,1 km sont proposés aux participants.

## APIH, UN ATELIER POUR LES PROJETS

Judi 4 mai à partir de 18h, un atelier d'aide au montage des projets dans le cadre du nouveau dispositif d'Appel aux Projets et Initiatives des Habitants, une sorte d' "APIH day" pour parler en bon français est proposé à la Maison des Associations. Il est ouvert à toutes les personnes souhaitant proposer des idées pour améliorer les trois grands secteurs de la ville mais qui ne savent pas trop comment les présenter ou qui auraient besoin de précisions concernant une éventuelle enveloppe budgétaire nécessaire à les réaliser... Pour répondre aux Saint-Egrévois, des élus et des techniciens seront de la partie.

## CARREFOUR DES DEUX MASSIFS

C'est le nouveau nom du carrefour à l'angle de l'avenue San Marino et des rues de la Biolle et des Abattoirs. Récemment transformé en carrefour à feux dont le terre-plein central est actuellement paysagé par la Ville, il a ainsi été renommé en référence aux massifs de Chartreuse et du Vercors au centre desquels se trouve Saint-Egrève.

## PHARMACIES DE GARDE

Le samedi après-midi, le dimanche matin de 10h à 12h30, les jours fériés de 10h à 12h30, le lundi matin, de 9h à 12h. En dehors de ces heures, pour les urgences, serveur vocal : 3915

Du 22 au 28/04 : Pharmacie Casadella, 61 bis avenue du Général de Gaulle, 04 76 75 24 84  
Du 29/04 au 05/05 : Pharmacie de la Monta, place Pompée, 04 76 75 60 69

# infos pratiques

## SÉCURITÉ-URGENCES

Police municipale: 06 82 84 65 62  
Gendarmerie: 17 ou 04 76 75 30 93  
Centre anti-poison de Lyon: 04 72 11 69 11  
Samu: 15  
Centre de secours/pompiers: 18 ou 04 76 27 99 10  
Urgence dépannage Gaz naturel: 0800 47 33 33  
Urgence dépannage électricité: 09 72 67 50 38

## MÉTROPOLE : les contacts

Voirie : n° vert 0 800 805 807  
Déchets : n° vert 0 800 500 027  
Eaux pluviales et usées :  
régie assainissement 04 76 59 58 17  
Eau potable  
abonnement et factures : 04 57 38 47 95  
dépannage et urgence : n° vert 0 800 500 048  
soir et week-end 04 76 98 24 27

## Le supplément

Dépôt légal - mars 2017 - 8 200 ex.  
**Directeur de publication** : Dominique Paulin  
**Directeur de la communication** : François Hernandez  
**Rédaction** : Service communication  
Hôtel de Ville - CS 40120 - 38521 Saint-Egrève cedex  
**Réalisation** : Thierry Lemaître, Le Grand-Lemps  
**Impression** : Imprimerie du Pont de Claix

Saint-Egrève



# Un conseil au-delà des fronti

23 délibérations étaient inscrites à l'ordre du jour de la séance publique du Conseil Municipal du 5 avril dernier. Parmi elles, certains sujets concernant la vie quotidienne des Saint-Egrévois ont été abordés. Ainsi, des installations pratiques vont être mises en place pour faciliter les

demandes de pièces d'identité qui se font en mairie. De plus, 11 concernaient des thèmes relatifs à la Métropole, comme certaines conventions relatives au logement social, au SIVOM du Néron ou encore aux relations internationales. Autant dire que ce conseil dépassait donc largement

les frontières communales, preuve s'il en est que Saint-Egrève s'inscrit non seulement dans le territoire de Grenoble Alpes Métropole mais aussi dans le cadre plus vaste de l'Union Européenne au sein de laquelle la Ville entretient des relations d'amitié avec d'autres communes de différents pays.

## Pratique

### Une cabine photo en mairie



**A**vec la mise en place d'une nouvelle procédure de demande de carte d'identité (voir ci-contre), les démarches de constitution des dossiers évoluent pour être calquées sur celles des demandes de passeports (voir ci-dessous). Pour faciliter le quotidien des usagers, en évitant notamment que la constitution des dossiers ne prenne du retard à cause de la non conformité des photos aux normes en vigueur, la Ville a donc décidé de faire installer une cabine. Un plus indéniable pour pouvoir faire (ou refaire en urgence en cas de besoin) ses photos d'identité.

#### Quelle photo pour ma carte ?

Les photos d'identité doivent être récentes, c'est-à-dire de moins de six mois et ressemblantes (au jour du dépôt de la demande et du retrait du titre) et peuvent être réalisées soit

par un photographe professionnel, soit par un dispositif automatique agréé par le Ministère de l'Intérieur.

Attention : si les photos ne respectent pas certains critères, elles seront rejetées et le titre d'identité ne sera pas délivré. Ainsi, l'image doit mesurer 35mm de large sur 45mm de haut et présenter un visage haut de 32 à 36mm du bas du menton au sommet du crâne (hors chevelure). Nette, sans pliure, ni trace, la photo ne doit présenter ni sur-exposition, ni sous-exposition et doit être correctement contrastée, sans ombre portée sur le visage ou en arrière-plan. Une photo en couleurs est fortement recommandée mais le fond doit être uni, de couleur claire (bleu clair, gris clair) mais le blanc est interdit.

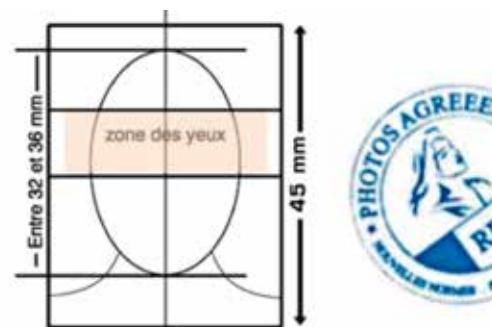
La tête doit être nue et les couvre-chefs sont interdits. Ici, pas question de savoir quel est son bon profil car il faut présenter son visage face à l'objectif, maintenir la tête droite et regarder droit dans l'objectif en adoptant une expression neutre en ayant la bouche fermée. Visage qui doit bien évidemment être dégagé.

Si les yeux doivent être parfaitement visibles et ouverts il est possible de garder ses lunettes (à condition qu'elles ne soient pas à montures épaisses qui elles sont interdites). Toutefois, la monture ne doit pas masquer les yeux et les verres teintés (ou colorés) sont interdits. Il ne doit pas y avoir de reflets sur les lunettes.

### CARTE D'IDENTITÉ

Attention, depuis le 21 mars, la procédure de demande de carte nationale d'identité est alignée sur celle en vigueur pour les passeports biométriques. Les demandes de cette "CNI" ne peuvent plus s'effectuer qu'auprès des communes équipées de dispositifs de recueil biométrique comme c'est le cas à Saint-Egrève. C'est pour pouvoir traiter ce nouveau type de demandes de carte d'identité qu'elles sont, depuis le 1<sup>er</sup> mars, traitées uniquement sur rendez-vous (04 76 56 53 01), à l'instar des passeports.

**A noter :** Depuis le 21 mars il faut remplir un formulaire de pré-demande disponible ici : <https://predemande-cni.ants.gouv.fr>



**PHOTOCOPIES** : il vous manque des photocopies de pièces au moment de faire votre demande de pièce d'identité en mairie : pas de souci, une nouvelle photocopieuse monétique sera prochainement installée dans le hall de l'Hôtel de Ville

# ères communales

## Logement social

### Location active et Convention Intercommunale d'attribution à Saint-Egrève



Signature de bail pour un logement aidé (archive)

Dans le cadre du Plan Partenarial de Gestion de la Demande (PPGD) métropolitain de logement social, le Conseil municipal a autorisé le Maire à signer le "protocole expérimental de location active". Ce dispositif a pour objectif de permettre qu'une offre attractive et valorisant le logement social soit mise en ligne pour équilibrer les pratiques de commercialisation des logements lorsque ceux-ci trouvent difficilement preneurs. Ce protocole, qui devra rapidement être mis en place permettra de simplifier les démarches du demandeur de logement social, concernera l'ensemble du

territoire métropolitain et plusieurs types de logements sociaux différents.

En outre, le Maire a aussi été autorisée à signer la convention d'application des objectifs d'attribution territorialisés et de gestion du contingent métropolitain dans le cadre de la "Convention Intercommunale d'Attribution" (CIA). Celle-ci a pour objectifs de déterminer les modalités concernant la gestion de l'ensemble du contingent de logements PLAI métropolitain et de mettre en œuvre des objectifs d'attribution aux ménages les plus en difficulté.

### LOGEMENT SOCIAL : UN GUICHET LABELLISÉ

Dans le contexte de la métropolisation de la gestion des demandes de logement social, les dossiers sont désormais constitués auprès d'un guichet communal de gestion des demandes de logements sociaux dans le cadre d'un service piloté par la Métropole. Pour rendre un meilleur niveau de service à la population le CCAS a rempli un exigeant cahier des charges lui permettant d'être labellisé au plus haut niveau par la Métropole. La reconnaissance de l'excellente qualité de service saint-égrévoise a notamment été rendue possible par l'affectation à temps complet d'un agent qualifié au guichet gérant la demande de logement social.

### PPGD et CIA en bref

La loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (loi ALUR) dispose que "tout Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) compétent en matière d'habitat et doté d'un Plan Local de l'Habitat approuvé (PLH), crée une Conférence Intercommunale du Logement (CIL), chargée notamment de définir les objectifs en matière d'attributions de logements sur le territoire de l'EPCI ainsi que les modalités d'accueil et d'information du demandeur de logement social". C'est ainsi que la Confé-

rence Intercommunale du Logement (CIL) de Grenoble-Alpes Métropole du 07 février dernier a examiné pour avis le Plan Partenarial de Gestion de la Demande (PPGD) et a validé les orientations de la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA). Ces deux documents cadres, adoptés au conseil métropolitain du 24 mars dernier, déclinent des actions pour lesquelles les différents partenaires, dont la Ville de Saint-Egrève, sont amenés à signer des conventions de mise en œuvre.

# Piscine Tournesol



Délibération n°5

pour : 32  
abs : 1

La toiture de la piscine va être réparée

**A**l'occasion du vote des nouveaux tarifs des piscines intercommunales lors du dernier conseil municipal, il a été annoncé que des gonflements au niveau de la toiture de la piscine Tournesol avaient été constatés lors d'une expertise menée sur le bâtiment. Pour y remédier au plus tôt, des travaux réparatoires seront donc menés durant trois semaines à compter du 17 ou du 24 juillet. Le temps de ce chantier, la piscine sera donc fermée et le restera ensuite pour la vidange annuelle.

## 76 700 €



Délibération n°2

pour : 28  
abs : 5

C'est le montant de la subvention que la Ville accorde à la Métropole afin que les travaux de requalification de la rue de Rochepleine, que cette dernière mènera prochainement, soient plus qualitatifs.

## PRATIQUE

► **Le prochain conseil municipal** a lieu le 7 juin 2017 à partir de 19h à l'Hôtel de Ville. Toutes les séances du conseil municipal sont publiques.

### ► Pour s'informer

Le conseil municipal se réunit en moyenne une dizaine de fois par an et ses séances ont lieu (sauf exception) les mercredis. Les comptes-rendus succincts ainsi que les délibérations du conseil municipal sont consultables sur [www.saint-egreve.fr](http://www.saint-egreve.fr) à la rubrique "Mairie" ou sur demande à l'Hôtel de Ville.

### ► Expression politique

Conformément à la loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la "Dé démocratie de proximité", les quatre groupes politiques représentés au sein du conseil municipal disposent d'un droit d'expression dans le bulletin municipal. Cette rubrique d'expression politique est ainsi consultable chaque mois dans le "Journal de Saint-Egrève". Celui-ci est distribué dans les boîtes aux lettres des habitants mais peut être également lu et téléchargé sur le site internet de la ville [www.saint-egreve.fr](http://www.saint-egreve.fr).

Par ailleurs et toujours sur le site internet municipal, les groupes politiques disposent également d'un espace d'expression politique à la rubrique "Mairie".

# Le Conseil en bref

## ► INTERCOMMUNALITE

- Logement : plan partenarial de gestion de la demande (PPGD) et convention intercommunale d'attribution (CIA) (délib. n°1 : unanimité).
- Convention bipartite avec Grenoble Alpes Métropole pour le versement d'un fond de concours et participation à la co-maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la rue de Rochepleine (délib. n°2 : abstention 5 ; pour 28).
- Convention avec Grenoble Alpes Métropole pour la mise à disposition d'un outil de fiscalité (délib. n°3 : unanimité).
- SIVOM du Néron, fiscalisation de la contribution due au titre du budget 2017 (délib. n°4 : abstention 1 ; pour 32).
- Tarifs des entrées de la piscine des Mails à Saint-Egrève et de la Piscine Tournesol à Saint-Martin-le-Vinoux (délib. n°5 : abstention 1 ; pour 32).
- Cession de terrain au SIVOM du Néron pour la construction d'une piscine intercommunale sur le secteur de Fiancéy. (délib. n°6 : contre 7 ; pour 26).

## ► INTERNATIONAL

- Jumelage : autorisation de signature d'un serment pour la création d'un jumelage avec la ville de Telsiai en Lituanie (délib. n°7 : abstention 7 ; pour 26).
- Organisation d'une rencontre de jeunes des villes jumelées de Krnov, Minsk-Mazowiecki, Telsiai et de Saint-Egrève (délib. n°8 : unanimité).
- Participation au projet européen "Europe des Citoyens" avec la ville de Minsk-Mazowiecki (délib. n°9 : abstention 1 ; pour 32).
- Mandat spécial pour le serment du jumelage avec la ville de Telsiai en Lituanie (délib. n°10 : contre 1 ; pour 32).

## ► FINANCES

- Mandats spéciaux pour le label "Villes Internet 2017" (délib. n°11 : unanimité) et pour le comité d'orientation du label "Villes d'Internet" 2018 (délib. n°12 : unanimité).
- Subventions de fonctionnement 2017, 2° affectation à hauteur de 2000€ pour la Confédération Syndicale des Familles et de 61€ pour les délégués départementaux de l'Education Nationale (délib. n°13 : unanimité).
- Vente de Certificats d'Economie d'Energie (CEE) (délib. n°14 : unanimité).
- Tarifs de location et condition d'utilisation du centre des Scilles du Néron pour la mise à disposition à l'association "Jeunes et Nature" (délib. n°15 : unanimité).
- Autorisation de signature de l'avenant à la convention avec l'école privée "Villa Hélène" et l'organisme de gestion de l'enseignement catholique (délib. n°16 : abstention 2 ; pour 31).
- Renouvellement du bail administratif de la gendarmerie de Saint-Egrève (délib. n°17 : unanimité).

## DIVERS

- Convention de mise à disposition du domaine public pour installer dans le Hall de l'Hôtel de Ville une cabine pour photographie d'identité (délib. n°18 : unanimité) et un photocopieur monétique en libre service (délib. n°19 : unanimité).
- Rémunération des jurys d'examen organisé par le Conservatoire à Rayonnement Communal L'Unisson (délib. n°20 : contre 7 ; pour 26).
- Attribution d'une indemnité forfaitaire pour élection (délib. n°21 : abstention 1 ; pour 32).
- Ressources humaines : suppression et création de poste (délib. n°22 : unanimité), prise en charge des frais de mission liés aux déplacements des agents pour motifs professionnels (délib. n°23 : unanimité).

# l'agenda 20 avril au 12 mai 2017

**DIMANCHE 23 AVRIL**

**Election présidentielle,**  
1<sup>er</sup> tour. De 8h à 19h.

**SAMEDI 29 AVRIL**

**Handball,** l'équipe SG3 de l'USSE reçoit Fontaine à la Halle Jean Balestas. 18h30.

**Handball,** l'équipe N2 de l'USSE reçoit Chalon à la Halle Jean Balestas. 20h45.

**DIMANCHE 30 AVRIL**



**Cérémonie** du Souvenir des Victimes de Guerre et Héros de la Déportation rue de Champaviotte à 10h45 puis au Monument aux Morts et Carré militaire du cimetière de La Monta à 11h30.

**MARDI 2 MAI**

**Permanence Info énergie** à l'Hôtel de ville. Sur rendez-vous (04 76 00 19 09) de 14h à 17h.

**MERCREDI 3 MAI**

**Permanence** des Petits Frères des Pauvres qui recrutent des bénévoles à la MSF.

En savoir + : [www.petitsfreres.asso.fr](http://www.petitsfreres.asso.fr)

**JEUDI 4 MAI**

**Atelier** d'aide au montage des projets APIH à la Maison des Associations. 18h.

**VENDREDI 5 MAI**

**Concert** Couleurs Jazz à La Vence Scène. 20h30. En savoir + et réservations : 04 76 75 86 23

**DIMANCHE 7 MAI**

**Election présidentielle,**  
2<sup>e</sup> tour. De 8h à 19h.

**LUNDI 8 MAI**

**Foulée du Souvenir.** Épreuve sportive départ rue du 8 mai 1945. 9h.  
**Commémoration** du 72<sup>e</sup> anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945. Cérémonie, lecture des manifestes et dépôts de gerbes au Monument aux Morts et au Carré Militaire du cimetière de La Monta. 10h45.

**JEUDI 11 MAI**

**Vernissage** de l'exposition de Fred Calichon "Je suis un jour de Marché..." à découvrir jusqu'au 21

mai dans les salles d'exposition du Château Borel. 18h30.

**Réunion d'information** chantier vacances d'été pour les 16-17 ans en mairie.

En savoir + 04 76 56 59 85.

**VENDREDI 12 MAI**

**Course à pied,** 10 000 m Spiridon par l'association "Les copains d'abord" au Stade Jean Balestas. 18h.



## LA VENCE SCENE cinéma

► **C'est beau la vie quand on y pense**

Le 20 avril à 20h30 ; le 21 avril à 18h ; le 22 avril à 20h30 ; le 23 avril à 20h30 ; le 24 avril à 20h ; le 25 avril à 18h.

► **Sous le même toit**

Le 20 avril à 18h30 ; le 21 avril à 20h30 ; le 22 avril à 17h30 ; le 23 avril à 17h30 ; le 24 avril à 20h30 ; le 25 avril à 20h30.

► **Boule et Bill 2**

Le 20 avril à 14h ; le 21 avril à 14h30 ; le 22 avril à 15h ; le 23 avril à 15h ; le 24 avril à 14h et 16h ; le 25 avril à 10h30 (ciné p'tit déj) et 14h30.

► **La jeune fille et son aigle**

Le 20 avril à 17h30 ; le 21 avril à 15h ; le 22 avril à 17h30 ; le 23 avril à 14h30 ; le 24 avril à 15h ; le 25 avril à 17h.

► **L'école des lapins**

Le 20 avril à 15h ; le 22 avril à 15h ; le 25 avril à 10h30 (ciné p'tit déj) et 15h.

► **Ghost in the shell**

Le 20 avril à 16h ; le 21 avril à 17h30 ; le 22 avril à 20h ; le 23 avril à 18h ; le 24 avril à 18h.

► **Félicité**

Le 20 avril à 20h ; le 21 avril à 20h ; le 23 avril à 20h ; le 24 avril à 17h30 ; le 25 avril à 20h.

► **Les P'tits explorateurs**

Le 21 avril à 16h30 ; le 23 avril à 16h30 ; le 25 avril à 16h30 ; le 7 mai à 16h.

► **Les gardiens de la galaxie 2**

Le 26 avril à 14h, 17h et 20h ; le 27 avril à 14h et 17h ; le 28 avril à 14h30, 17h30 et 20h30 (3D) ; le 29 avril à 17h et 20h ; le 30 avril à 14h30 et 17h30 ; le 1<sup>er</sup> mai à 14h30 (3D) et 17h30 ; le 2 mai à 20h.

► **Le conte des sables d'or**

Le 26 avril à 16h30 ; le 27 avril à 16h30 ; le 28 avril à 15h.

► **The young lady (VOSTF)**

Le 26 avril à 18h ; le 27 avril à 20h30 ; le 28 avril à 18h ; le 30 avril à 20h30 ; le 1<sup>er</sup> mai à 20h.

► **Baby boss**

Le 26 avril à 14h30 ; le 27 avril à 14h30 ; le 28 avril à 16h ; le 29 avril à 14h30 ; le 30 avril à 15h ; le 1<sup>er</sup> mai à 15h30.

► **Corporate**

Le 26 avril à 20h ; le 29 avril à 17h30 ; le 30 avril à 20h.

► **Un profil pour deux**

Le 27 avril à 18h ; le 28 avril à 20h ; le 29 avril à 15h ; le 1<sup>er</sup> mai à 20h.



► **Je danserai si je veux (VOSTF)**

Le 27 avril à 20h ; le 29 avril à 20h ; le 30 avril à 17h ; le 1<sup>er</sup> mai à 18h ; le 2 mai à 20h.

► **Django**

Le 3 mai à 17h30 et 20h ; le 4 mai à 20h ; le 6 mai à 17h30 et 20h ; le 7 mai à 20h ; le 8 mai à 20h.

► **Cessez-le-feu**

Le 3 mai à 20h ; le 4 mai à 20h ; le 7 mai à 20h ; le 8 mai à 17h30.

► **Mes vies de chien**

Le 3 mai à 18h ; le 6 mai à 16h ; le 7 mai à 18h ; le 9 mai à 20h.

► **L'éveil de la permaculture**

Le 3 mai à 16h ; le 6 mai à 20h30 ; le 7 mai à 18h ; le 8 mai à 17h30 ; le 9 mai à 20h30.

► **Les Schtroumpfs et le village perdu**

Le 3 mai à 15h30 ; le 7 mai à 15h30 ; le 8 mai à 15h.

► **L'homme aux mille visages (VOSTF)**

Le 5 mai à 20h ; le 6 mai à 18h ; le 8 mai à 20h.

► **La Belle et la Bête**

Le 6 mai à 15h ; le 8 mai à 15h.

► **La grande course au fromage (séance animée)**

Le 10 mai à 15h.

► **Après la tempête (VOSTF)**

Le 10 mai à 20h.

► **Jour J**

Le 10 mai à 16h ; le 11 mai à 20h.

► **De toutes mes forces**

Le 10 mai à 17h30 ; le 11 mai à 20h.

► **A voix haute**

Le 10 mai à 20h (ciné spécial).

► **Aurore**

Le 10 mai à 18h ; le 12 mai à 20h.



web+